



ECOLE PRIVEE ALPILLES-DURANCE

2, Boulevard de Verdun - 13870 ROGNONAS

Tél. : 04.90.94.88.06 Fax : 04.32.62.72.29

mail : direction.ecole@alpilles-durance.org



Enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER LES ENFANTS DE MATERNELLE

Les enfants de maternelle (PS, MS, GS) doivent être accompagnés jusqu'à leur classe le matin (ou dans la salle d'accueil s'ils arrivent avant 8h) et récupérés auprès de l'enseignant à 11h30 et/ou 16h25.

Les parents de chaque enfant doivent établir une liste de personnes autorisées à récupérer leur enfant. Ces personnes doivent être majeures.

Merci de nous indiquer les personnes concernées dans le tableau ci-dessous :

M. _____

Mme _____

responsables légaux de l'élève _____

inscrit en classe de _____

autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la fin des cours à 11h30 et 16h25 :

	Nom et prénom	Lien avec l'enfant (nourrice, grand-parent...)
1		
2		
3		
4		
5		

Nous vous demandons soit de nous présenter ces personnes soit de les prévenir que lors de leur première venue nous leur demanderons de bien vouloir présenter une pièce d'identité.

Si vous devez rajouter un nom dans le courant de l'année, merci de nous préciser cela sur papier libre afin de le rajouter à votre dossier.

Fait à _____ le _____

Signature :